
Cinquième session
Genève, 16-27 juin 2003
Point 8 de l'ordre du jour

Groupe de travail sur les restes explosifs des guerres

Avertissements et sensibilisation au danger des restes explosifs des guerres

Document de travail établi par le Centre international de Genève
pour le déminage humanitaire

Introduction

1. Avec l'aide du Coordonnateur pour la question des restes explosifs des guerres, le Centre international de Genève pour le déminage humanitaire a réalisé une étude concernant les avertissements et la sensibilisation au danger des restes explosifs des guerres¹. Cette étude a pour objet de faire comprendre au Groupe d'experts gouvernementaux sur les restes explosifs des guerres les principales questions et les principaux problèmes relatifs aux avertissements et à la sensibilisation au danger. Le présent document de travail constitue un résumé des principales conclusions de cette étude.

Objectifs et efficacité des avertissements et programmes de sensibilisation au danger des mines et munitions non explosées

2. Les avertissements² servent à donner ponctuellement des informations pour mettre en garde la population civile et réduire ainsi au minimum un risque imminent ou effectif dû à des restes explosifs des guerres. Les avertissements sont souvent donnés avant l'utilisation de munitions ou juste après. Ils sont parfois donnés par ceux-là mêmes qui ont employé ces armes.

¹ Explosive Remnants of War – Warnings and Risk Education, publié par le Centre international de Genève pour le déminage humanitaire, mai 2003.

² Voir Organisation des Nations Unies, *Amendements concernant la protection des populations civiles contre les effets des restes explosifs des guerres*, Proposition du Comité international de la Croix-Rouge, CCW/GGE/IV/WG.1/WP.4, 12 mars 2003.

3. Les programmes de sensibilisation au danger des mines et des munitions non explosées visent à faciliter l'échange de renseignements entre les collectivités touchées, y compris les autorités, et les organismes d'aide humanitaire de manière à ce que les particuliers et les collectivités soient informés des menaces que font peser les munitions non explosées et les mines et à ce que les interventions humanitaires puissent être adaptées aux besoins des collectivités.

4. Les avertissements à eux seuls ont peu de chance d'avoir des effets positifs à long terme sur les comportements. Ils devraient toujours être suivis par une action de sensibilisation des collectivités au danger.

Processus de sensibilisation au danger

5. Le processus d'établissement d'un programme de sensibilisation au danger est le même pour les restes explosifs des guerres et pour les mines. Il y a lieu de recueillir des informations, d'assurer la participation des collectivités et d'intégrer les activités quels que soient les dispositifs en jeu. Cependant, les restes explosifs des guerres présentent certains problèmes spécifiques dont il faut tenir compte pour mener à bien les activités de sensibilisation au danger. Les restes explosifs des guerres ne représentent pas la même menace que les mines pour les raisons suivantes: ils sont généralement visibles, ce qui peut conduire à une plus grande concertation avec la population; ils sont généralement plus puissants (et donc plus meurtriers) que les mines antipersonnel; leur comportement est imprévisible parce qu'ils n'ont pas fonctionné comme prévu. Les problèmes particuliers liés aux restes explosifs des guerres peuvent nécessiter des messages spécifiques, mettant l'accent sur le fait que ces munitions sont dangereuses. En revanche, d'autres messages peuvent être utilisés à la fois pour les restes explosifs des guerres et pour les mines. C'est notamment le cas des messages d'interdiction de pénétrer dans des zones.

Recueil d'informations: un élément clef des programmes de sensibilisation au danger

6. Pour répondre aux besoins des collectivités touchées et réduire ainsi le nombre des victimes, il faut recueillir des informations à la fois avant et pendant les activités de sensibilisation au danger. Dans une situation d'urgence, des informations doivent aussi être recueillies, mais certainement dans des conditions plus difficiles et de manière plus limitée que dans d'autres contextes.

7. Il est essentiel, pour assurer rapidement et avec succès la sensibilisation au danger, de recueillir promptement des informations précises sur, par exemple, les munitions utilisées, l'emplacement des zones dangereuses et les comportements des collectivités touchées. Pour les restes explosifs des guerres, les informations doivent être recueillies dans les plus brefs délais auprès de ceux qui ont utilisé les armes, des collectivités, des autorités locales et d'autres organismes. Plus les informations sont rapidement disponibles et accessibles, mieux les organismes de lutte contre les mines sont à même de protéger les populations civiles contre les effets des restes explosifs des guerres. Certaines informations techniques sur les armes sont essentielles pour l'efficacité des activités de sensibilisation au danger.

8. Pour comprendre les connaissances, les attitudes, les pratiques et les convictions des collectivités touchées, il faut aussi recueillir des informations auprès de ces dernières et

des autorités afin de s'assurer que les techniques appropriées sont employées pour diffuser les messages d'avertissement et de sensibilisation au danger.

9. Le manque de connaissances ou de sensibilisation est l'une des raisons des accidents, mais des personnes sont aussi blessées ou tuées par suite des risques pris pour des raisons liées aux nécessités économiques. En pareil cas, il ne suffit pas d'accroître la sensibilisation et il faut aussi prendre en compte les facteurs socioéconomiques, ce qui n'est possible que si les collectivités participent à la recherche de solutions de rechange, processus qui dépend d'autres interventions humanitaires.

Sensibiliser au danger les collectivités touchées

10. Les solutions recensées pour les collectivités touchées peuvent être techniques (marquage, déminage, etc.), socioéconomiques ou fondées sur la fourniture d'informations. Dans ce dernier cas, l'analyse des informations recueillies antérieurement permet d'adapter aux besoins des collectivités les messages de sensibilisation au danger. Ces messages devraient donner aux collectivités touchées des informations (sur la menace qui pèse sur elles, les effets potentiels des restes explosifs des guerres, etc.) qu'elles pourront utiliser de manière à réduire les risques qu'elles encourent.

11. Les solutions fondées sur la fourniture d'informations peuvent être réparties en deux catégories dans lesquelles on peut à nouveau faire des distinctions en fonction des groupes cibles, du type d'organisme qui diffuse les informations, des délais (long terme ou court terme) et des techniques et méthodes employées:

- Les *avertissements* sont particulièrement utiles dans les cas spécifiques où l'on ne peut accéder à la population civile, où il faut réagir d'urgence à court terme et où l'agent d'exécution s'efforce de toucher le plus grand nombre de personnes possible. Il est peu probable que les avertissements à eux seuls aient des effets positifs à long terme sur les comportements et ils doivent donc être suivis d'une action de sensibilisation au danger au niveau des collectivités.
- Les *messages de sensibilisation au danger ou d'information* sont diffusés par des organismes d'action antimines et/ou d'autres organismes d'aide humanitaire dès que la menace existe, à l'aide de techniques faisant appel à la participation des collectivités touchées et/ou de campagnes d'information reposant essentiellement sur les médias locaux et/ou des textes imprimés. Il s'agit généralement d'une stratégie à long terme.

12. Il faut souvent concevoir, en plus des messages d'application plus générale, des messages spécifiques pour faire face aux problèmes particuliers causés par les restes explosifs des guerres.

Qui devrait être chargé des avertissements et de la sensibilisation au danger?

13. Des ressortissants du pays touché ayant les compétences requises en matière de communication ou d'enseignement devraient être recrutés pour mener à bien les activités de sensibilisation au danger. Les militaires disposent des informations nécessaires pour donner les avertissements. Les organismes d'aide humanitaire et les autorités peuvent aussi participer

à la diffusion des avertissements précoces selon les circonstances et les questions qui peuvent se poser, s'agissant par exemple de la neutralité des organismes. Les organismes qui participent à la sensibilisation au danger s'intéressent généralement aux munitions non explosées et aux mines dans le cadre d'un seul et même programme. Des avertissements précoces peuvent être donnés par les parties au conflit et par des organismes d'aide humanitaire selon le contexte et les informations disponibles.

Conclusion

14. La diffusion d'avertissements et la sensibilisation au danger représentent une tâche complexe qui fait appel à plusieurs disciplines: anthropologie, éducation et communication. Un processus à long terme de sensibilisation au danger au niveau des collectivités sera probablement le moyen le plus efficace. Les avertissements ont des effets plus limités. La clef du succès de tout programme de sensibilisation au danger ou de diffusion d'avertissements réside dans le recueil d'informations et notamment de données qui seront connues des parties au conflit, les types d'armes employées par exemple.
